

SEANCE DU 7 SEPTEMBRE 2023

DATE DE CONVOCATION L'an deux mil vingt-trois, le
30.08.2023 JEUDI 7 SEPTEMBRE 2023 à 20H00

DATE D’AFFICHAGE
08.09.2023 Le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la Présidence de son Maire, Pascale BAY :

NOMBRE DE CONSEILLERS En exercice : 27 Présents : 22 Votants : 26

Secrétaire de séance
Mr Raphaël MARQUIER

ETAIENTS PRESENTS :
Mmes. BAY, BALSA, FELIX, MALLARD, TRULLARD, BALLANSAT, DEBARD, FONTERET, JOUSSE, NOYERIE,
M.M. CHALANDON, DARGES, DEBIESSE, BADOIL, MARQUIER, OBRECHT, PONT, RAVIER, RENAULT, RICHARD, SCHNEIDER, SZOSTEK

ETAIENT EXCUSES
Mr Jacky LAGRANGE ayant donné procuration à Mr Hervé DARGES
Mme Marie GOETZMANN ayant donné procuration à Mme Karine MALLARD
Mme Aurore GONZALEZ ayant donné procuration à Mme Christine TRULLARD
Mr Cyril MANIN ayant donné procuration à Mme Séverine FELIX
Mme Annie BABUT

Monsieur Raphaël MARQUIER est nommé secrétaire de séance.

Le compte rendu de la séance du 1^{er} juin 2023 est approuvé à l'unanimité.

Madame le Maire donne lecture de l'ordre du jour.

Les Membres du Conseil Municipal l'approuvent à l'unanimité.

Monsieur Benjamin RICHARD est installé en tant que Conseiller Municipal.

DOSSIER 23/46
OBJET : SUBVENTION 2023 AUX ASSOCIATIONS

Sur proposition de Madame le Maire et conformément à la délibération du 25 avril 1996 qui fixe les critères de répartition des subventions aux Sociétés sportives et culturelles,

Les Membres du Conseil Municipal, Monsieur RAVIER et Madame BALLANSAT, intéressés, n'ayant pas pris part aux votes :

- VOTENT à l'unanimité moins une abstention les subventions suivantes pour l'année 2023 :

ASSOCIATIONS	2023
9 CLOCHERS	100
ACGV	1 270
ACVL	296
ADMR	500
AMIS D'UN JARDIN DE FELIX	169
AMIS DU VIEUX CHAZAY	650
ASSISTANTES MATERNELLES	220
ASSOC.GERONTOLOGIQUE	415
BAD A CHAZ	781
CHAZAY CULTURE EXPO	146
CHAZAY FOOTBALL CLUB	1 534
CHAZAY RANDONNEES	314
CLUB DE PETANQUE	380
CLUB SOLEIL D'AUTOMNE	560
CLUB LOISIRS ACCUEIL	323
D.D.E.N	150
ECOLE DE MUSIQUE	8 500
LIRE ET FAIRE LIRE	300
NOS AMIS DES JARDINS	152
OCEAN	118
PARTAGE TIERS MONDE	200
PHIL'PATCH	175
PREVENTION ROUTIERE	220
SOU DES ECOLES	1 000
SOUFFLE D'IDEES	1 250
TENNIS CLUB DE CHAZAY TCC	1 693
TRETEAUX DU BABOIN	320
TENNIS DE TABLE DE CHAZAY TTC	556
UMAC	320
USA BASKET	1 840
USA VOLLEY	664
E.PRIMAIRE : CLASSE DECOUVERTE	4 000
E.PRIMAIRE : SORTIES SCOLAIRES	2 500
E.PRIMAIRE : PROJETS CULTURELS	1 500
ACTIVITES ECOLE MATERNELLE	1 250
ASSOC.DU PERSONNEL COMMUNAL	1 200
TOTAL GENERAL DES SUBVENTIONS VERSEES	35 171

- DISENT que la dépense sera imputée à l'article 6574 du Budget 2023,

DOSSIER 23/47
OBJET : TARIF DES REPAS AU RESTAURANT SCOLAIRE

Monsieur Yves CHALANDON, adjoint en charge des Affaires Scolaires, propose d'augmenter de 35 centimes d'euros le prix des repas au restaurant scolaire, du fait de l'augmentation des coûts des denrées répercutée par notre prestataire, de ceux de l'énergie et de l'embauche de surveillants supplémentaires.

Après délibération et par 23 voix pour et 3 contre les Membres du Conseil Municipal :

- DONNENT leur accord sur le nouveau prix des repas au restaurant scolaire, à 5,15 €/TTC l'unité à compter du 11 septembre 2023.

DOSSIER 23/48**OBJET : CREATION DE TARIFS RENTREE CULTURELLE – THE DANSANT ET SPECTACLE MUSICAL**

Sur proposition de Madame Michèle BALSÀ, adjointe à la culture, les Membres du Conseil Municipal, à l'unanimité :

- DECIDENT la création d'un tarif d'entrée pour le spectacle musical du 14 octobre 2023 :

- 10 euros pour l'entrée au concert,

- DISSENT que ces spectacles sont gratuits pour les enfants de moins de 12 ans et les accompagnateurs des artistes.

- DECIDENT de la création d'un tarif d'entrée pour le thé dansant du 1^{er} octobre 2023 :

- 5 euros pour l'entrée au thé dansant,

DOSSIER 23/49**OBJET : TARIFS MUNICIPAUX :**

Sur proposition de Madame le Maire et après débats, les Membres du Conseil Municipal à l'unanimité

- FIXENT les tarifs ci-après applicables au 11/09/2023 :

PHOTOCOPIES

A4	0,20 €
A4 R/V	0,40 €
A3	0,40 €
A3 R/V	0,80 €

Photocopies Associations

A4	0,10 €
A4 R/V	0,20 €
A3	0,20 €
A3 R/V	0,40 €

DROIT DE PLACE :

Electricité	
Manège	20,00 €
Cirque	20,00 €

STATIONNEMENT :

Place parking extérieur privatisée	50,00 €
Place parking intérieur privatisée	70,00 €
Garage Immeuble Le Prieuré	90,00 €

MEDIATHEQUE :

Entrée par Famille	25,00 €
--------------------	---------

SALLES MUNICIPALES :

Salle de l'Orangerie	
Occupation Week-end	300,00 €

DOSSIER 23/50**OBJET : DECISION MODIFICATIVE N°2**

Le budget primitif communal a été adopté lors de la séance du conseil municipal du 23 mars 2023. Aujourd'hui, il apparaît nécessaire d'apporter quelques modifications à cette prévision afin d'ajuster les budgets.

BUDGET**Recettes de fonctionnement**

<i>Chapitre</i>	Article	Fonction	Objet	DM n°
Opérations				
042	777	01	Amortissement de subventions	7 192,00
			Sous-total	7 192,00
			TOTAL	7 192,00

Dépenses de fonctionnement

<i>Chapitre</i>	Article	Fonction	Objet	DM n°
Opérations				
023		01	Virement à la section d'investissement	7 192,00
			Sous-total	7 192,00
			TOTAL	7 192,00

Recettes d'investissement

<i>Chapitre</i>	Article	Fonction	Objet	DM n°
Opérations				
021		01	Virement à la section d'Investissement	7 192,00
16	165	01	Caution versée	2 000,00
			Sous-total	9 192,00
			TOTAL	9 192,00

Dépenses d'investissement

<i>Chapitre</i>	Article	Fonction	Objet	DM n°
Opérations				
040	13 913	01	Amortissement de subvention	7 192,00
16	165	01	Caution rendue	2 000,00
21	2128	511	Environnement 2023 (792)	-40 0000,00
21	21533	10	Vidéo (715)	25 000,00
21	2188	212	Scolaire 2023 (791)	15 000,00
			Sous-total	9 192,00
			TOTAL	9 192,00

Aussi, après délibération et à l'unanimité, les Membres du Conseil Municipal :

- APPROUVENT ces modifications budgétaires.

DOSSIER 23/51

OBJET : RAPPORT SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE 2022 – SIEVA

Madame le Maire présente aux Membres du Conseil Municipal :

- le rapport d'activité annuel 2022 du Président du SIEVA (Syndicat des Eaux du Val d'Azergues) sur le prix et la qualité du service du Syndicat.

Ce rapport a été commenté par différents élus sans observation le remettant en cause.

DOSSIER 23/52

OBJET : SYNDICAT INTERCOMMUNAL BEAUJOLAIS AZERGUES(SIBA) – RAPPORT ANNUEL 2022

Madame le Maire présente aux Membres du Conseil Municipal :

- le rapport d'activité annuel 2022 du Président du SIBA.

Ce rapport n'appelle aucune observation.

DOSSIER 23/53

OBJET : SUBVENTION A L'AMICALE DU PERSONNEL

Afin de permettre à la Commune de remettre un cadeau de naissance à un de ces agents, il convient de voter une subvention exceptionnelle à l'association du personnel qui va financer tout ceci.

Sur proposition de Madame le Maire, les Membres du Conseil Municipal par 25 voix pour et 1 contre :

- DECIDENT de voter une subvention exceptionnelle pour l'année 2023 à l'association du personnel communal.

- DECIDENT d'octroyer à cette association une subvention d'un montant de 100,00 euros pour l'année 2023,

- DISSENT que la dépense sera imputée à l'article 6574 du budget 2023.

DOSSIER 23/54

OBJET : REGLEMENT SALLE PIERRE DE COUBERTIN

Madame le Maire, présente aux membres du conseil municipal le projet d'adaptation du règlement intérieur de la Pierre de Coubertin. Il convient donc de modifier le règlement pour interdire les instruments de musique divers au sein de la salle qui sont générateurs de troubles de voisinages importants et le piquenique aux abords de la salle afin de limiter les nuisances sonores extérieures. Ce règlement ne présente pas d'autre modification.

Aussi, après délibération et par 25 voix pour et 1 voix contre, les Membres du Conseil Municipal :

- ACCEPTENT le nouveau règlement intérieur de la salle Pierre de Coubertin tel que joint.

DOSSIER 23/55

OBJET : AUTORISATION DONNEE A MADAME LE MAIRE DE DEPOSER UNE DEMANDE DE PERMIS DE CONSTRUIRE AU NOM DE LA COMMUNE POUR LA RENOVATION THERMIQUE DE L'ECOLE PRIMAIRE

Madame le Maire expose aux Membres du Conseil Municipal que le projet de rénovation de l'école primaire, en vue de permettre sa rénovation thermique et énergétique complète, étant bien avancé, il convient de déposer le permis afin de pouvoir le concrétiser.

Il convient donc que le conseil municipal approuve le projet et habilite Madame le Maire à procéder au dépôt d'une demande de permis pour permettre cette réalisation.

Après délibération et à l'unanimité les Membres du Conseil Municipal :

- AUTORISENT Madame le Maire à solliciter une demande de permis de construire, au nom de la commune, en vue de la rénovation de l'école primaire Jules Verne.

INFORMATIONS

Monsieur DEBIESSE fait le point sur les travaux en cours.

Madame MALLARD fait le point sur les manifestations prévues dans le cadre de l'évènement « Octobre Rose » sur la Commune.

Monsieur CHALANDON fait le point sur la rentrée scolaire.

Monsieur RAVIER prend la parole et déplore les ratés en terme de communication administrative du fait notamment des pannes répétés des panneaux d'information numérique.

La séance est levée à 22h25.